Image not found or type unknown

Transmission droit usufruit

Par **olivierma54**, le **29/11/2014** à **22:21**

Bonjour,

Ma grand mère est usufruitière de parcelles ou elle est aussi nu-propriétaire en indivision avec 5 autres personnes.

Est-il possible de transmettre ce droit d'usufruit à ses descendants avant sa mort (car ce droit s’éteint avec sa mort) ?

Que devient ce droit d'usufruit à sa mort ?

sera-t-il transmis à un indivis ou sera t'il transmis à ses descendants ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés